Comment se déroule l'accompagnement ?

1 L'agriculteur ou son conjoint fait appel à l'association.

Un bénévole ou le salarié réceptionne l'appel…

Ecoute
Identifie la demande
Evalue l'urgence de la situation
Propose un rendez-vous ou oriente la personne si sa situation ne rel□e pas des comp□ences de l'association

2 Un ou plusieurs **rendez-vous** avec l'intéressé sont nécessaires pour saisir la situation dans ses détails

Ensemble, l'intéressé, son conjoint et Solidarité Paysans Limousin, nous réalisons un état de la situation :

- **personnelle et familiale** : disponibilités pour vivre, problèmes de santé, menaces sur le logement, etc.
- **professionnelle** : fonctionnement de l'exploitation, origine et nature des difficultés, procédures contentieuses ou judiciaires en cours, présence de cautions familiales, perspective de redressement, etc.

4 Ce diagnostic permet d'éclairer la situation, d'identifier

3 Sans délais, avec l'accord de la famille, **Solidarité Paysans Limousin intervient pour essayer de lever les menaces urgentes** (une saisie, par exemple) et permettre à la famille de retrouver un peu de sérénité et être à l'écoute de propositions.

Selon la particularité de la situation

Appui administratif

déclarations pour obtention ou maintien des aides à caractère économique (PAC, ICHN, etc.)
procédure de calamités agricoles
démarches auprès des assureurs

Pour des difficultés ponctuelles

- élaboration d'un prévisionnel de trésorerie pour anticiper le moment critique
- négociations avec les créanciers de délais de paiement, allégement ou report d'échéance
- demande d'ouverture d'une procédure administrative (CDOA)

Pour des difficultés importantes

- préparation du dossier permettant à l'intéressé de se placer sous la protection de la justice
- élaboration d'une proposition de plan de redressement de l'exploitation ou préparation de la cessation d'activité le cas échéant
- vérification des sommes dues
- accompagnement dans toutes les démarches liées à la procédure

5 Appui pour permettre à l'intéressé de tenir ses engagements, pris dans le cadre d'un accord amiable avec ses créanciers ou d'un plan de redressement judiciaire.

Travail partenarial tout au long de l'accompagnement avec les services sociaux pou**r l'ouverture de droits t**els que RMI, reconversion, aides d'urgence, etc.
(□□s conseillers agricoles pour **l'amélioration et le suivi des résultats techniques de l'**exploitation
(les □omptables pour l**a maîtrise de la gestion et comptabilité**